

## INFORMATION

Conformément aux dispositions de l'article L2313-1 du Code général des collectivités territoriales, la Ville de Bourg en Bresse publie ci-dessous les données synthétiques en euros relatives à sa situation financière (budget primitif 2024).

Informations financières – ratios		Valeurs
1	Dépenses réelles de fonctionnement / population	1 483,01
2	Recettes réelles de fonctionnement / population	1 601,34
3	Dépenses d'équipement brut / population	365,24
4	Encours de dette / population	948,86
5	DGF / population	191,78
6	Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement	65,54%
7	Dépenses réelles de fonctionnement et remboursement annuel de la dette en capital / recettes réelles de fonctionnement	98,15%
8	Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement	22,81%
9	Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement	59,25%
10	Epargne brute / recettes réelles de fonctionnement	7,18%